

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73079

Objet

Amélioration des conditions
de la circulation urbaine
PLAN DE CIRCULATION
Marché ELECTRONIQUE
MARCEL DASSAULT.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 avril 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 19
Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf avril à 18 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M onsiieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD, STIPAL,
BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU,
BERLAND, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme FAVIERE.

EXCUSES : MM. de LIPKOWSKI - PAPEAU
formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM.

Absents : MM. de LIPKOWSKI, COLLE, DELAIR, LARGETEAU, RIVIERE,
PAPEAU, Mme BIDEAU

M onsiieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 30 Juin 1972, le Conseil
Municipal a décidé :

1°/ de prendre en considération le dossier de demande de
crédits en vue de la mise en oeuvre d'un plan de circulation
adapté à la situation spécifique de l'agglomération de ROYAN,
dont la population passe de 20.000 à plus de 100.000 habitants
pendant la saison estivale.

2°/ de solliciter des ministères intéressés les autorisa-
tions de programme et les crédits d'études correspondants.

Par lettre ministérielle adressée à M. le Préfet de la
Charente-maritime le 8 novembre 1972, M. le Ministre de l'Intérieur
a décidé par arrêté en date du 31 Octobre 1972 l'attribution
d'une subvention de 63.000 Frs au titre de l'article 20 chapitre
03 du PSIR : "Exécution du plan de décongestion de la circulation
dans les centres urbains".

Par lettre ministérielle adressée à M. le Directeur départe-
mental de l'Equipement le 14 Novembre 1972 (réf : RIP/IU) M. le
Ministre de l'Equipement a également décidé l'attribution d'une
subvention de 63.000 Frs au titre des études de circulation
proposées par la Ville de ROYAN.

Il importe de concrétiser la mission confiée à la S.A. ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT, par un marché de gré à gré dont le montant est estimé au prix forfaitaire, ferme, non révisable de 163.142 Frs hors taxe, soit 195.770 Frs T.T.C.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le projet de marché à intervenir entre la Société précitée et la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 JUIN 1972,

Vu les décisions ministérielles en date du 31 Octobre 1972 et du 14 Novembre 1972, portant attribution de subvention.

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 308 et 312,

Vu le projet de marché,

Considérant la nécessité de rémunérer la S.A. Marcel DASSAULT de sa mission,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec la S.A. ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT, 46 avenue Kléber à PARIS, 16^e, pour l'étude du plan de circulation de ROYAN, le montant étant estimé à CENT SOIXANTE TROIS MILLE CENT QUARANTE DEUX FRANCS (163.142 Frs) hors taxe, soit CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS (195.770 Frs) T.T.C.

- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits de voirie du budget communal, chapitre 901.1 article 2303 de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ
26 JUIL. 1973

ROCHFORT-s/MER. le
Le Sous-Prefet.

